

Relevé des décisions

CPF-107/2019/D1092 : Ordre du jour et ordonnancement des travaux

L'ordre du jour et l'ordonnancement des travaux de la 107^e session du Conseil permanent de la Francophonie sont adoptés.

CPF-107/2019/D1093 : Rapport de la 106^e session du CPF

Le Conseil permanent adopte le rapport de sa 106^e session, tenue le 26 mars 2019 à Paris.

CPF-107/2019/D1094 : Questions politiques, diplomatiques et économiques

Le Conseil permanent prend acte du rapport présenté par la Secrétaire générale et appuie sa vision stratégique pour la Francophonie ainsi que la nouvelle dynamique qu'elle impulse à l'Organisation. Il soutient le plaidoyer et les actions menées au service des droits, des libertés, de la paix et de la stabilité dans l'espace francophone.

En adressant ses encouragements à tous les pays en situation de fragilité à œuvrer résolument au retour à la stabilité, le Conseil permanent salue en particulier la poursuite de la mobilisation en faveur d'Haïti, qui s'est traduite par l'envoi d'une mission exploratoire, en vue de contribuer au règlement de la crise multidimensionnelle qui touche ce pays.

S'agissant de la Thaïlande, au regard des élections législatives tenues le 24 mars 2019, le Conseil permanent se prononce en faveur de la levée de la suspension des instances dont ce pays fait l'objet depuis juin 2014 et adopte une résolution en ce sens.

Le Conseil permanent exprime sa préoccupation face à la situation au Sahel, marquée par une dégradation sécuritaire majeure. Il condamne les violences et les actes terroristes dans l'espace francophone, et fait part de sa solidarité à l'endroit de tous les pays qui en sont victimes, notamment le Burkina Faso, le Cameroun, le Mali, le Niger, la Tunisie.

Par ailleurs, le Conseil permanent salue la tenue de la Conférence internationale sur l'éducation des filles et la formation des femmes, organisée conjointement par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et le Tchad les 18 et 19 juin 2019 à N'Djamena. Il appelle à la pleine mise en œuvre des recommandations issues de la rencontre et, conformément à l'*Appel* lancé par les participants, à redoubler d'efforts en faveur de ces causes prioritaires qui s'inscrivent également dans l'enjeu de l'égalité entre les femmes et les hommes promue par l'Organisation.

En outre, il prend note des informations concernant les activités déployées en matière économique, notamment la réunion des ministres des Finances des pays francophones à faible revenu en avril à Washington, la participation de la Secrétaire générale au Forum économique international des Amériques, en juin à Montréal, et la rencontre de ministres et de parlementaires des pays francophones pour la mise en œuvre de l'Initiative pour la transparence des industries extractives, organisée en juin à Paris en partenariat avec

l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), en marge de la conférence de l'OCDE sur cette question.

Le Conseil permanent a entendu avec intérêt l'intervention du secrétaire général parlementaire de l'APF, qui a fait part de sa convergence de vues avec la Secrétaire générale sur les défis auxquels la communauté francophone fait face en matière d'usage de la langue française, d'éducation, d'égalité entre les femmes et les hommes, ou encore de lutte contre le terrorisme. Le secrétaire général parlementaire a exprimé la pleine disponibilité de l'APF à renforcer sa contribution en faveur de la jeunesse et de l'ancrage démocratique de la Francophonie, qui passe par l'établissement et la consolidation de fichiers électoraux fiables et d'états civils pour tous. Il a réitéré son appel à lutter contre le scandale des enfants sans identité. Il a en outre plaidé pour une identité de la Francophonie lisible et cohérente.

CPF-107/2019/D1095 : Groupe de réflexion Orientations et gouvernance de la Francophonie

Le Conseil permanent soutient les premières conclusions du groupe de réflexion mis en place et présidé par la Secrétaire générale en vue de formuler des propositions concrètes pour faire gagner l'Organisation en pertinence et en agilité afin de mieux servir ses États et gouvernements. Il soutient la Secrétaire générale dans cette ambition et encourage le groupe de réflexion dans ses échanges en vue, d'une part, de dynamiser les discussions entre les chefs d'État et de gouvernement ainsi que le déroulement et la substance des travaux dès le Sommet de Tunis en 2020 et, d'autre part, identifier le positionnement stratégique de la Francophonie sur la scène internationale pour les cinquante prochaines années. En cohérence avec cette réflexion capitale pour l'avenir de la Francophonie, il se prononce en faveur d'une pause en ce qui concerne les nouvelles adhésions à l'Organisation, sachant que la décision d'un moratoire relève des chefs d'État et de gouvernement.

CPF-107/2019/D1096 : Points d'information

Le Conseil permanent a pris connaissance de la poursuite de l'exercice de suivi des engagements inscrits dans la Déclaration et les résolutions du Sommet d'Erevan, ainsi que des initiatives engagées dans ce cadre par l'Arménie. La présidence arménienne invite les États et gouvernements ainsi que les acteurs de la Charte de la Francophonie à enrichir les tableaux mis à disposition en communiquant leurs propres initiatives.

Le Conseil permanent a en outre pris note des informations communiquées par la Principauté de Monaco sur la préparation de la Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF), qui s'y tiendra en octobre 2019. Il décide la mise en place d'un comité de rédaction des documents destinés à la CMF, placé sous la présidence du pays hôte. Dans la perspective d'une première réunion du comité de rédaction prévue courant juillet, la délégation monégasque transmettra sous peu un projet de résolution sur les océans, en lien avec le thème de la CMF, *Réconcilier l'humanité et la planète : perspectives dans l'espace francophone à la veille des 50 ans de l'OIF*.

CPF-107/2019/D1097 : Questions de coopération et questions administratives et financières

Le Conseil permanent a entendu l'intervention de la Secrétaire générale, qui a réitéré la nécessité de mettre en œuvre des programmes de coopération efficaces et pertinents, en insistant sur la complémentarité et l'échange des bonnes pratiques, y compris dans le cadre du Conseil de coopération, qui réunit les différents acteurs de la Charte. La Secrétaire générale a mis l'accent sur le numérique, avec deux enjeux principaux : d'une part, utiliser le numérique pour moderniser l'Organisation en accroissant son efficacité et son efficience, et d'autre part, travailler à réduire la fracture numérique dans l'espace francophone. Elle a annoncé la création, en lieu et place des actuels groupes de travail sur la diversité culturelle et sur le français dans la vie internationale, d'un groupe de travail *Langue française*, placé sous sa présidence et appelé à se pencher sur l'usage de la langue commune dans un contexte international marqué par de nombreuses mutations, notamment dans le domaine du numérique. La première réunion de ce groupe, ouverts aux États et gouvernements membres et observateurs de la Francophonie, à l'APF, aux opérateurs et aux conférences

ministérielles permanentes, se tiendra en septembre pour en préciser le mandat et les attributions. La Secrétaire générale a en outre informé le Conseil permanent de la nomination de M. Thierry Marx, grand chef gastronomique français et personnalité engagée en faveur de la jeunesse, comme Grand Témoin de la Francophonie lors des prochains Jeux olympiques et paralympiques, qui se dérouleront à Tokyo (Japon) en 2020.

Par ailleurs, le Conseil permanent a écouté avec un grand intérêt l'intervention de la nouvelle administratrice de l'OIF, M^{me} Catherine Cano, entrée en fonction le 1^{er} avril 2019. Celle-ci a exprimé sa détermination à œuvrer à la mise en place d'une organisation plus utile, agile, rigoureuse et transparente, tant en matière d'administration et de finances qu'en matière de coopération et de programmation, en renforçant le dialogue avec le personnel de l'OIF, mais aussi au sein des commissions et groupes de travail *ad hoc* du CPF. À cet égard, elle a notamment souligné le travail de réflexion et de révision de la programmation 2019-2022 qui sera engagé dès septembre pour préparer quelques inflexions à soumettre à la CMF de Monaco, dans une perspective de recentrage sur la valeur ajoutée de la Francophonie et de passage à l'échelle, avant de poursuivre ce travail en profondeur en vue du Sommet de Tunis de 2020. Elle s'est engagée à mettre en œuvre les recommandations faites par les auditeurs externes depuis 2014 et celles issues des différents rapports d'audit souhaités par le Comité d'audit de l'OIF. Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de consolidation de la transparence, elle a fait part de la mise à disposition par l'OIF, pour la première fois, de l'ensemble des documents prévus pour la présente session du CPF en matière organisationnelle, budgétaire et programmatique, sur le site Internet www.francophonie.org/transparence. S'agissant des prochains Jeux de la Francophonie de 2021, elle a rappelé la recommandation du Conseil d'orientation du CIJF de tenir cette édition en République démocratique du Congo, sachant que le Conseil permanent devra confirmer cet avis favorable lors de sa session de Monaco en octobre 2019, à la lumière des éléments en attente relevés dans ladite recommandation. Elle a en outre informé le Conseil permanent de sa décision de reporter momentanément le projet d'acquisition d'une résidence de fonction pour le Secrétaire général de la Francophonie, souhaitant prendre le temps de réévaluer ce projet.

Le Conseil permanent souscrit aux orientations présentées par la Secrétaire générale concernant le numérique ainsi qu'à la création d'un groupe de travail Langue française. Il adresse ses vœux à l'administratrice de l'OIF dans l'accomplissement de son mandat, en saluant sa volonté de faire conjuguer confiance, gouvernance et transparence dans le dialogue avec les États et gouvernements. Il salue le travail déjà engagé par M^{me} Cano et l'assure de toute sa collaboration pour mettre en œuvre une programmation efficace, claire et répondant concrètement aux besoins des populations.

Le Conseil permanent a ensuite entendu le rapport annuel 2018 du Comité d'audit de l'OIF, présenté par son président, qui a rappelé le mandat d'accompagnement et le devoir d'alerte dévolu à ce comité. Il a indiqué que le Comité d'audit ne peut donner une opinion globale sur la qualité du système de gestion des risques et du contrôle interne de l'OIF, compte tenu du nombre limité d'audits réalisés par les auditeurs internes depuis la mise en place de la Direction de l'audit interne et du fait qu'à ce jour un seul rapport d'audit, à savoir celui des finances des VIII^{es} Jeux de la Francophonie, est considéré comme finalisé. Le Comité d'audit encourage l'administration à apporter son concours pour finaliser dès que possible les rapports d'audit en cours.

À l'issue des débats, en saluant le travail de l'OIF ainsi que des commissions et groupes de travail, le Conseil permanent entérine :

- les conclusions des 156^e et 157^e réunions de la Commission de coopération et de programmation ;
- les conclusions de la 104^e réunion de la Commission économique ;
- les conclusions de la 5^e réunion du Groupe de travail sur la consolidation de la transparence ;

- les recommandations de la 60^e réunion de la Commission administrative et financière. À ce titre, le Conseil permanent adopte la Résolution portant approbation des comptes de l'OIF et affectation comptable du résultat 2018 ainsi que la Résolution portant reconduction de crédits et modification du budget de l'OIF au titre de l'année 2019. Par ailleurs, la délégation camerounaise soutient la candidature de M. Belibi pour la fonction de président suppléant du Tribunal de première instance de l'OIF. L'examen des candidatures sélectionnées pour cette fonction est reporté à la prochaine réunion de la Commission administrative et financière ;
- les recommandations de la 16^e réunion du Conseil d'orientation du Comité international des Jeux de la Francophonie.

CPF-107/2019/D1098 : Interventions des opérateurs, des conférences ministérielles permanentes et de la Conférence des OING/ONG

Le Conseil permanent a entendu les interventions des représentants de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), de l'Université Senghor, de l'Association internationale des maires francophones (AIMF) et de TV5 Monde ainsi que celles de la Confémén, de la Conféjes et du comité de suivi de la Conférence des OING et ONG, qui se sont joints aux vœux adressés à l'administratrice de l'OIF.

Le recteur de l'AUF a notamment mis l'accent sur les rencontres de l'Initiative pour le développement numérique dans l'espace universitaire francophone (IDNEUF 4), tenues à Bucarest (Roumanie) du 18 au 21 juin 2019, ainsi que sur la participation de l'AUF à la Conférence de Montréal à travers l'organisation, pour la troisième fois consécutive, d'une table ronde reflétant le lien possible entre universités et acteurs économiques. Le directeur général de TV5 Monde a évoqué la poursuite de la transformation numérique de la chaîne et fait part des projets en cours, telle l'émission *La Piste de la Francophonie*, qui sera diffusée en septembre, ainsi que du succès remarquable de la chaîne TV5 Monde. Le recteur de l'Université Senghor a relevé les progrès vers la parité femme-homme dans le cadre du recrutement des étudiants de la 17^e promotion. Il a salué l'initiative du Togo d'inscrire dans la loi la prise en charge des étudiants ayant réussi le concours de l'Université Senghor et encourage les autres pays participants à suivre cet exemple. Le secrétaire permanent de l'AIMF a souligné la tenue, en juin 2019 à Kigali (Rwanda), de la 89^e réunion du bureau de l'Association, dont le thème central était le vivre ensemble. Le bureau a adopté la Déclaration universelle des droits de l'humanité, pour une reconnaissance des droits et devoirs envers la nature et l'humanité, et accepté les demandes d'adhésion des villes d'Erbil (Kurdistan) et de Nyanza (Rwanda).

Le secrétaire général de la Confémén a mis l'accent sur l'enjeu de l'éducation des filles, à la suite de la Conférence de N'Djamena. Le secrétaire général de la Conféjes a notamment adressé ses vœux à la République démocratique du Congo, en écho à la recommandation que ce pays accueille les prochains Jeux de la Francophonie.

La présidente du comité de suivi de la Conférence des OING et ONG a remercié la Secrétaire générale pour son appui à la société civile et ses initiatives fortes pour impliquer davantage la Conférence dans la réalisation des missions de la Francophonie.

CPF-107/2019/D1089 : Dates et lieu des prochaines instances de la Francophonie

Les prochaines instances se tiendront à Monaco, selon le calendrier suivant :

- 29 octobre 2019 : 108^e session du CPF
- 30 et 31 octobre 2019 : 36^e session de la CMF.

CPF-107/2019/D1090 : Adoption du relevé des décisions

Le Conseil permanent adopte le relevé des décisions de sa 107^e session.

Le secrétariat est chargé de sa mise en forme définitive.